

**SMALIM****Délibération n°2025-19**

*Relative au rapport d'investissements du concessionnaire  
de l'aéroport de Lille*

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 8 novembre 2025, réuni le 19 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président.

**Sont présents :**

Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD), Monsieur Yvan HUTCHINSON (avec le pouvoir de Monsieur Luc FOUTRY), Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAULT, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Karima DELLI (suppléante de Madame Sarah KERRICH-BERNARD).  
Monsieur Alexis HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER et avec le pouvoir de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

**Sont absents / excusés :**

Monsieur Bernard GERARD (ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Luc FOUTRY (ayant donné pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON), Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Sarah KERRICH-BERNARD (représentée par sa suppléante Madame Karima DELLI).  
Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant Monsieur Alexis HOUSET), Monsieur Matthieu CORBILLON (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLON), Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe COULON.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Lille Lesquin, et notamment son article 8.6 ;

Vu les avenants 1, 2 et 3 du contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'Aéroport de Lille Lesquin ;

Vu le dossier d'investissement et les éléments communiqués par l'exploitant au SMALIM portant sur les investissements engagés en 2025 et ceux programmés en 2026 ;

Vu le rapport du Président ci-annexé, présenté en réunion du Comité syndical ce jour ;

Considérant les interventions des délégués en réunion de ce jour.

### **DECIDE**

D'acter les éléments conclusifs du rapport du Président ci-annexé.

### **AUTORISE**

Le Président du SMALIM à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre des éléments conclusifs actés du rapport ci-annexé, dans le cadre du suivi de l'exécution du Contrat de concession de service public susvisé et des échanges avec le concessionnaire.

Votes pour : 12

Ne participent pas au vote : 0

Abstention : 1

Votes contre : 0

**Christophe COULON**  
**Président du SMALIM**

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON  
Date de signature : 21/11/2025  
Qualité : PRESIDENT

